

COORDINATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU TOGO

RESUME DU RAPPORT DES OSC TOGOLAISES ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LA SITUATION POLITIQUE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES DESC AU TOGO.

Mise au point

Ce rapport n'est ni une tribune de condamnation du gouvernement togolais au regard de ses insuffisances dans la réalisation des engagements cités dans le rapport, ni une mise en exergue de ses acquis dans la mise en œuvre de ces engagements. Il ne vise pas non plus à servir d'éléments de campagne ou de contre campagne pour quelque parti politique que ce soit. C'est un baromètre qui servira de contribution au débat sociopolitique national pour amener les divers candidats et acteurs de la vie sociopolitique aspirant à la Présidence de la République, à prendre conscience des défis qui les attendent en briguant ce poste et d'avoir sous les yeux les maux auxquels le pays est confronté afin de se donner des moyens pour y faire face de manière responsable. Il n'y a pas meilleure voie que l'élection présidentielle au cours de laquelle se joue le destin de tout un peuple.

Le Togo entre la crise et la relance ;

Etat des lieux avant l'élection présidentielle de 2010,

est un rapport de dix organisations de la société civile et des organisations syndicales. Il est un document de 40 pages évaluant l'évolution sociopolitique du Togo sur trois thématiques, primordiales à l'édification d'un Etat de droit. Il s'agit :

- **de la situation politique,**
- **de la situation des droits de l'Homme**
- **de celle des droits économiques, socio et culturels**

La première partie consacrée à la situation politique a pour éléments de référence les 22 engagements souscrits par le gouvernement togolais le 14 avril 2004 auprès de l'Union Européenne et dont la mise en œuvre du point 1.1 a conduit à la signature de l'Accord Politique Global (APG) le 20 Août 2006. Elle s'intitule : **Le Togo en marche vers la démocratie.**

Cet accord signé entre les principaux acteurs de la vie politique nationale et des organisations de la société civile contenait des engagements dont la réalisation est censée sortir le Togo de la crise politique. C'est au regard de ces engagements pris par ces acteurs politiques que le présent rapport a essayé de relever les différents points réalisés par le gouvernement togolais et qui constituent une avancée en matière de démocratie et de la bonne gouvernance notamment la mise en place d'une Assemblée nationale plurielle, d'une réforme de la HAAC, de la Cour constitutionnelle et la mise en place de la Cour des

ATDH ATDPDH CACIT GF2D GRAD LTDH CSTT GSA SADD UNSIT

Lomé B.P. 81144 LOME – TOGO TEL (228) 235 83 50 - 949 66 98

E.mail : solidarite_action@hotmail.com

comptes. Sur cette évolution de la situation politique, le rapport met également en exergue les engagements qui n'ont pu être réalisés avant le prochain scrutin présidentiel mais dont la mise en œuvre aurait pu contribuer considérablement à un scrutin plus démocratique, libre, transparent et sans violences. Il s'agit des points de l'APG relative aux réformes institutionnelles et constitutionnelles entre autres, le mode de scrutin, la limitation du mandat présidentiel, le régime politique... Ce rapport s'est également intéressé aux différentes étapes de la préparation du scrutin présidentiel. A ce sujet, il salue les efforts de tous les acteurs qui ont réussi à s'entendre par consensus sur plusieurs points tels que l'adoption d'un code électoral accepté par tous, et la désignation d'un président de la CENI par consensus. Cependant, il fait remarquer aussi de nombreux points de divergences tels que le mode de scrutin et tout son corollaire d'exigences réclamées par l'opposition et qui sont des sources potentiels de conflits. Ce qui fait dire dans ce rapport que le processus tel qu'il est mené aujourd'hui ne garanti pas un scrutin présidentiel exempt de contestation, principales sources de violences. Le rapport a donc formulé des recommandations en ce sens.

La deuxième partie de ce rapport consacrée aux droits civils et politiques est intitulé : **sous le calme apparent, une situation toujours préoccupante**. Cette partie, tout comme la première, s'est basée sur des éléments de référence notamment le cadre juridique existant et les institutions mises en place à cet effet. Ainsi, les organisations saluent l'abolition de la peine de mort intervenu en juin 2009 et la considèrent comme l'une des meilleures évolutions du Togo en matière de droits de l'Homme. L'ouverture d'un bureau du HCDH au Togo et sa coopération avec le gouvernement et les acteurs politiques pour une élection sans violation des droits de l'Homme, la réforme de l'Armée et des forces de l'ordre et de sécurité par la redéfinition de leurs rôles, la mise en place de la Commission Vérité- Justice et Réconciliation et la réforme de la Justice à travers la mise en œuvre du PNMJ, sont autant de réalisations opérées par le gouvernement et qui dénotent de sa volonté à œuvrer pour une meilleure protection des droits de l'homme.

Toutefois, le rapport n'a pas manqué de relever certaines pratiques qui continuent de saboter tous ces efforts du gouvernement. Il s'agit des cas d'atteintes à la vie des citoyens dans les lieux de détention souvent suite à des tortures, des cas d'arrestation et de détention arbitraire avec des traitements cruels et inhumains. Des exemples relevés dans ce rapport sont des cas parmi tant d'autres dont les Organisations de défenses des droits de l'Homme sont saisies régulièrement. De plus, des entraves aux libertés publiques et politiques, des répressions brutales des manifestations de protestation contre le régime en place et des entraves à l'action des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes sont des pratiques qui font encore douter la plupart des togolais sur le respect des droits humains dans le pays.

La troisième partie se rapportant à « **l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels au Togo : Le chemin à parcourir est encore long** » évalue la situation des droits économiques, sociaux et culturels dont il constate que le chemin à parcourir pour leur effectivité est encore long. En effet, en se référant aux engagements pris par les différents acteurs sociaux dans le cadre du protocole d'accord du Dialogue Social, le présent rapport note que des efforts sont faits par le gouvernement en matière de lutte contre le chômage. Il s'agit notamment du programme pilote pour l'emploi des jeunes qui a permis de mettre au travail près de 8000 jeunes et de recruter plus de 14.000 autres dans la fonction publique. En

matière du droit à la santé, plusieurs programmes mis en œuvre ont permis la réhabilitation des certains centres hospitaliers et d'équiper plusieurs autres. Des actions de certaines Organisations non gouvernementales ont permis également de soigner de nombreuses populations dans les milieux ruraux ; le droit à la protection sociale est aussi une préoccupation du gouvernement qui a entrepris des actions pour contraindre les Employeurs qui résistent encore, à déclarer leurs employés à la CNSS. Des études sont en cours pour la mise en place d'une mutuelle de santé au profit de tous les travailleurs de la fonction publique. Aussi, une nouvelle version des textes régissant le travail dans la zone franche togolaise est en élaboration tout comme la convention collective pour les enseignants des écoles privées laïques et confessionnelles du Togo. Cependant, à l'évaluation du protocole d'accord du dialogue social du 11 mai 2006, les centrales syndicales, se sont accordés pour dire que le protocole n'a été réalisé qu'à hauteur de 30%. Au sujet de l'emploi des jeunes, le rapport relève que selon les syndicats, le taux de chômage dans le pays s'estime à 60%. Aussi, sur plusieurs autres engagements non réalisés, le rapport relève que le protocole d'accord du dialogue social semble surtout une désillusion et une déception au regard de l'espoir qu'il avait suscité auprès des travailleurs.

A la suite de ces observations, les organisations auteurs de ce rapport, ont formulé des recommandations suivantes :

Sur la situation politique

Les Organisations appellent les autorités togolaises à :

- mettre tout en œuvre pour que le prochain scrutin présidentiel soit libre, démocratique et transparent afin d'éviter des violences postélectorales ;
- rendre effective l'application des mesures prises dans le cadre du cantonnement de l'armée dans les casernes et la non-implication de cette dernière dans le débat politique ;
- poursuivre la réalisation des 22 engagements repris par l'APG, et l'achèvement des réformes institutionnelles et constitutionnelles afin de garantir la non-violence en période électorale ;
- rendre efficaces les instruments de lutte contre la corruption, en prenant notamment les dispositions nécessaires pour traduire devant les tribunaux, les auteurs d'actes de corruption ;
- revoir le découpage électoral, en fonction du nombre d'électeurs, de manière identique sur toute l'étendue du territoire nationale.

Sur la situation des droits de l'Homme

Les Organisations appellent les autorités togolaises à :

- doter la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) de moyens financiers adéquats afin de lui permettre d'entreprendre les activités que lui confère son mandat ;
- poursuivre le processus de réforme de la justice afin d'assurer son indépendance et permettre l'instruction effective des plaintes liées aux atteintes aux droits de l'Homme ;

- prendre des mesures adéquates pour garantir l'indépendance et l'autonomie du pouvoir judiciaire et des institutions de la République, notamment la HAAC et la CNDH ;
- améliorer les conditions de détention dans l'ensemble des prisons et des centres de détention ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux actes de tortures ainsi qu'aux arrestations arbitraires, et pour appréhender et juger leurs auteurs conformément aux lois en vigueur ;
- garantir la jouissance de la liberté d'expression et de manifestation à tous les togolais ;
- prendre des mesures pour garantir, en toutes circonstances, l'intégrité physique et psychologique et la protection des biens et des locaux des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes.

Sur la situation des DESC

Les organisations appellent les autorités togolaises à :

- créer les conditions nécessaires pour le respect et la jouissance des DESC au Togo ;
- ratifier le protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux DESC ;
- mettre en conformité les textes régissant le travail dans la zone franche avec le code du travail togolais et les normes internationales du travail ;
- faire signer la Convention collective des enseignants privés laïcs et confessionnels pour définir les relations de travail avec leurs employeurs ;
- faire évaluer les résultats du protocole d'accord tripartite afin de réviser et de reprogrammer la mise en œuvre des points non-réalisés.

Liste des organisations togolaises signataires du rapport « **Le Togo entre la crise et la relance : État des lieux avant l'élection présidentielle de 2010** » :

- Association togolaise pour les droits de l'Homme (ATDH)
- Association togolaise pour la défense et la promotion des droits humains (ATDPDH)
- Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT)
- Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT)
- Groupe de réflexion et d'action femme, démocratie et développement (GF2D)
- Groupe de réflexion et d'action pour le dialogue, le développement et la démocratie (GRAD)
- Groupe des syndicats autonomes (GSA)
- Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH)
- Solidarité et action pour le développement durable (SADD)
- Union nationale des syndicats indépendants du Togo (UNSIT)